

Communiqué de presse d'Agriquali du 8 novembre 2022

Génétique issue d'animaux clonés : interdiction appliquée et respect contrôlé

Les contrôleurs d'AQ-Viande Suisse vérifient aussi le non-recours à la génétique issue d'animaux clonés. Or, il se trouve que quelques rares exploitations n'ont pas respecté les prescriptions en vigueur.

Les consommatrices et les consommateurs de Suisse perçoivent d'un œil sceptique tout ce qui a trait au clonage. Voilà pourquoi le programme de base AQ-Viande Suisse interdit depuis 2019 la détention et l'élevage d'animaux ayant des clones dans leur ascendance, ainsi qu'en a décidé l'Union suisse des paysans d'entente avec les fédérations d'élevage et les principaux distributeurs de génie génétique.

Les contrôles effectués dans le cadre du programme AQ-Viande Suisse en 2022 ont révélé que certaines exploitations enfreignaient l'interdiction de recourir à la génétique issue d'animaux clonés. Une partie d'entre elles avaient acheté à d'autres exploitations des vaches ne répondant pas aux exigences et prétendaient ne pas avoir connaissance de clones dans l'ascendance de ces animaux. Comme AQ-Viande Suisse proscrit aussi bien l'utilisation de la génétique issue d'animaux clonés pour la reproduction que la détention d'animaux ayant des clones dans leur généalogie, les éleveurs et les détenteurs contrevenants se voient sanctionnés : ils reçoivent un avertissement sous la forme d'une amende et, s'ils ne remédient pas à la situation, sont exclus du programme AQ-Viande Suisse.

Dans tous les cas, les fédérations d'élevage avaient déclaré la présence de clones dans l'ascendance de manière transparente, par exemple au moyen de la mention « pédigrée avec clones ». Aussi le secrétariat d'AQ-Viande Suisse appelle-t-il les acheteurs de bovins à vérifier le certificat d'ascendance. De manière analogue, les doses de semence pour l'insémination ne doivent pas provenir de la génétique d'animaux clonés. Les distributeurs tels que Swissgenetics ou Select Star se sont engagés à ne proposer que des doses de semences conformes aux prescriptions d'AQ-Viande Suisse.

Dans l'ensemble, les contrôles d'AQ-Viande Suisse révèlent qu'une grande majorité des éleveurs de Suisse n'ont pas recours à la génétique issue d'animaux clonés. Les directives pour la production et une fiche technique sur cette génétique sont disponibles sur le [site d'AQ-Viande suisse](https://www.agriquali.ch).

Renseignements :

Daniel Flückiger, responsable Agriquali, tél. 056 462 52 18

www.agriquali.ch